

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR 6 février 2022

Suite à la crise sanitaire (covid-19), la réunion du CD s'est tenue en distanciel, en utilisant l'outil collaboratif Teams.

La réunion a été enregistrée et les participants en ont été avertis.

Comité directeur (21 membres)

✓ Présents (17)

Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Pierre Braems, Georges Charlon, Jean-Louis Coste (Secrétaire), Jean-Louis Debiee (CND), Yves Dupin (APL), Evelyne Falaix (CNCV), Jean-François Fauchier, Jean-Philippe Gallat, Jean-Pierre Gaury, Véronique Gensac (Présidente), Dominique Jean (APL), Michel Joulot, Christophe Lafon, Bénédicte Lavaut (CNK), Sonia Ouldali, Thomas Sénac (CNP).

✓ Absents excusés (3)

Michel Appriou (CNB) donne son pouvoir à Evelyne Falaix,
Cyprien Champ donne son pouvoir à Dominique Jean,
Gérard Vieux donne son pouvoir à Jean-Louis Coste.

✓ Absents (1)

François Duchesne De Lamotte (Médecin fédéral).

Nombre de votants : 20

Invités

Jean-Marc Galan (CTS), Sara Gill (commission Financière), Gilbert Veber (commission Tracté), Yannick Pourre (représentant le SNMVL).

Direction technique nationale :

Yves Goueslain (Directeur technique).

Secrétariat :

Sophie Maurel (Directrice administrative),
Claude Beaumont.

Rappel ordre du jour

Accueil participants : 8h45

Début de réunion : 9h

	Sujet	Type	Interventions
1.	Assemblée générale : décision de sa tenue en présentiel ou en distanciel	Vote	JL Coste
2.	Calendrier 2022 et actions à venir	Information	JL Coste
3.	Budget prévisionnel 2022	Vote	JC Bénintende
4.	Revalorisation des indemnités kilométriques	Vote	JC Bénintende
5.	Point de la présidente et information sur la gouvernance FFVL	Information	V Gensac
6.	Validation des items retenus pour les dossiers ANS/PSF 2022	Vote	Y Goueslain
7.	Comité fédéral d'Éthique Procédure de saisine	Vote	G Vieux
8.	Présentation du « diagnostic numérique » Phase 2	Information	M Joulot
9.	Questions diverses	Information	JL Coste

Fin de réunion : 12 h

Jean-Louis Coste accueille les participants



1. Assemblée générale : décision de sa tenue en présentiel ou en distanciel

Intervenant : Jean-Louis Coste

Annexe P2 – choix de l'AG en distanciel ou présentiel

Le secrétaire général rappelle les impératifs statutaires : l'assemblée générale de la fédération doit se tenir au cours du premier trimestre de l'année civile.

Les directives ministérielles liées à la gestion de la pandémie modifiées le 28 janvier 2022 permettent à la fédération de convoquer l'assemblée générale en distanciel.

Devaient également se tenir en marge de l'assemblée générale, les assises des comités nationaux et la réunion de l'assemblée des présidents de ligues (APL).

Le campus Véolia à Lyon où la FFVL organise ces réunions a précisé qu'un protocole strict serait mis en place : le passe vaccinal sera exigé.

Le bureau directeur a listé les avantages des deux possibilités et demande au comité directeur de se positionner sur l'une ou l'autre des deux solutions.

En début d'olympiade les enjeux sont moindres. Le quorum est plus facilement assuré en distanciel. En présentiel, l'assemblée est plus conviviale : les échanges et les débats sont plus faciles. Cela permettrait également d'organiser sur le même week-end la réunion de l'APL et les assises des comités nationaux.

Toutefois, trois des comités nationaux ont déjà décidé de convoquer leurs assises en distanciel : CND, CNK et CNCV (Evelyne Falaix ayant déclaré en séance que les assises du cerf-volant se dérouleront également en distanciel).

Jean-Louis Debiee précise que le CND a décidé de convoquer ses assises en distanciel parce que contrairement aux autres comités nationaux, le delta ne limite pas son invitation aux seuls présidents de club mais convie tous les deltistes à y assister. Compte-tenu du contexte sanitaire il est probable que les assises delta recueilleront plus de monde en distanciel. Elles se dérouleront la veille de l'assemblée générale : samedi 26 mars. LE CD du CND a validé cette option à l'unanimité.

Concernant l'APL, Yves Dupin indique qu'il n'y a pas d'impératif de date. Il s'agissait de saisir l'opportunité de participer à toutes les réunions et de limiter les frais de déplacement. Si les assises des comités nationaux ont lieu en distanciel, il y aura une coupure entre les réunions puisque l'APL était prévue le vendredi soir.

Une assemblée en présentiel coûte environ 30 000 €. L'organiser en distanciel revient à 5 000 €.

Le panachage Assises/AG en distanciel/présentiel ne pourra que compliquer le travail du secrétariat et nuire à la réalisation du quorum à l'assemblée générale.

Nombre de votants : 20 votants

Résultat du vote « Organisation de l'AG en distanciel ou en présentiel ? » :

Pour le distanciel : 13

Pour le présentiel : 3

Abstentions : 4

L'assemblée générale de la FFVL se tiendra donc en distanciel le dimanche 27 mars 2022.

Si un comité national décide de ne pas convoquer ses assises le samedi 26 mars il conviendra d'en avertir le secrétariat rapidement pour respecter le délai d'annonce de 2 mois. Par conséquent les assises des comités nationaux peuvent donc se dérouler soit le 26 mars comme prévu, soit après cette date.



2. Calendrier 2022 et actions à venir

Intervenant : Jean-Louis Coste

Annexe P1 – calendrier fédéral 2022

Le calendrier est disponible dans le répertoire du comité directeur dans teams et a été mis à jour sur le site également.

Il tient compte du calendrier des vacances scolaires et de l'agenda des élections.

Le comité directeur se réunira alternativement en présentiel et en distanciel.

Les comités directeurs prévus en distanciel seront convoqués en semaine : le jeudi soir. Les séances seront de deux heures.

Si besoin des dates pourront être ajoutées.

3. Budget prévisionnel 2022

Intervenant : Jean-Claude Benintende

Annexe P3 – Budget prévisionnel

Le trésorier déroule le budget prévisionnel qui a été adressé aux membres du comité directeur et notamment :

Pour les produits,

- les cotisations, incluant la RC, ont été estimées à un peu plus de 3 millions d'euros,
- l'évaluation des produits financiers est identique à celle de 2021.
- les produits fédéraux (vente boutique) ont été un peu diminués.
- le DTN prévoit que la FFVL percevra de l'ANS le même montant qu'en 2021.
- En 2022 il n'y a pas de fonds épargnés ANS. Il s'agissait d'un report exceptionnel accordé par l'ANS suite à la situation sanitaire en 2020 les équipes de France ne se sont pas déplacées et n'ont pas dépensé la totalité du budget. Ces 43 000 € des fonds ANS épargnés en 2021 ont permis de financer notamment le déplacement de l'équipe de France en Argentine.
- les produits assurances ont été augmentés,
- le partenariat ENGIE est conservé du fait d'un report de ce qui n'a pas pu être réalisé en 2021.

Pour les charges,

- les assurances complémentaires souscrites sur les licences 1 183 648 € sont reversées intégralement aux compagnies d'assurance (individuelles accident, assurances matériel...),
- les assurances mutualisées, incluant la RC, s'élèvent à 1 556 352 €,
- les charges structurelles correspondent aux salaires du personnel administratif, les charges pour les locaux, les fournitures administratives, le remboursement du prêt (restera deux ans de crédit puis la FFVL sera propriétaire des locaux de Nice) ...
- la ligne « salaires des conseillers techniques » tient compte des départs et des embauches à prévoir,
- les budgets des comités nationaux et des commissions transverses correspondent à ceux demandés. Une augmentation exceptionnelle a été consentie au CND qui organise le championnat du monde de classe 2 et au CNB pour le championnat du monde
- le budget pour l'organisation de l'assemblée générale de la FFVL dépendait du vote de ce matin sur le sujet. Il est donc de 5 000 € puisque l'assemblée générale se déroulera en distanciel.
- une nouvelle ligne budgétaire a été prévue pour la transformation numérique,
- le laboratoire va pour la première fois depuis longtemps gagner de l'argent. La FFVL a investi dans un nouveau camion, la clientèle commence à se pérenniser. Il a des commandes fermes.

Le budget prévisionnel présente donc un excédent de 84 867 €

Le Bureau directeur propose que cet excédent soit consacré au projet de la fédération de trouver dans les deux ans à venir, des locaux dans le bassin annecien pour le laboratoire test et pour l'équipe de France.

Jean-Claude Bénintende remercie Sophie Maurel et Yves Goueslain pour leur aide dans l'établissement de ce budget prévisionnel.

Georges Charlon souligne que le budget de la commission Communication a été fortement augmenté pour passer à 182 400 €. Comment va évoluer la commission Communication sachant qu'une bénévoles en est partie fin 2021 ? Le bureau directeur a des projets de développement de la commission avec un professionnel. Peut-on en parler ?

Véronique Gensac répond : La communication est un poste qui prend de plus en plus d'importance dans la vie fédérale. C'est un des facteurs qui a permis « de gagner en licenciés » et qui permettra de les fidéliser.

Pour l'instant il est encore prématuré d'en parler dans le détail en raison de trop d'inconnues :

- depuis plus d'un an une réflexion est menée sur l'évolution du Vol Passion pour une revue complètement numérique. Plusieurs solutions de format numérique s'offrent à nous qu'il faut étudier.
- autre point d'interrogation, le recrutement d'un(e) nouvel(elle) attaché(e) de presse,
- Laurence Hulot qui assurait la communication sur les réseaux sociaux a démissionné récemment,

Ce dossier sera présenté au comité directeur lorsqu'il sera finalisé, le CD aura tous les éléments pour décider.

L'enveloppe budgétaire prévue doit permettre de réaliser les actions validées par le comité directeur.

Une grande partie de ces sujets de communication se coordonnent avec le numérique, vecteur important de la communication. La nécessité de se doter d'un « community manager » a également été diagnostiquée.

Un point sur la transition numérique est prévu à l'ordre du jour de ce comité directeur.

Est-ce qu'une partie du budget communication sera consacrée à une mission pour la recherche de partenariat ?

Le dossier de partenariat a été remanié et est presque finalisé. Il doit être présenté lors d'un prochain comité directeur. Les budgets alloués par l'État vont doucement se restreindre. Il devient urgent de se préoccuper de la recherche de partenariat.

Georges Charlon souligne que la recherche de partenariat est l'affaire de tous. Il est nécessaire que chacun puisse réfléchir à des leviers potentiels.

Nombre de votants : 20 votants

Résultat du vote « Validation du budget prévisionnel présenté par le trésorier » :

Pour : unanimité

4. Revalorisation des indemnités kilométriques

Intervenant : Jean-Claude Benintende

Annexe P4 : proposition de remboursement des frais kilométriques

L'étude a été faite sur le nombre de kilomètres remboursés en 2019. Le bureau directeur propose de retenir le tarif de 0,45 € du kilomètre. Ce tarif correspond au tarif prévu par l'État pour un véhicule de 3 CV.

L'impact financier, à volume constant, est de 11 513,18 € ; le budget prévisionnel proposé en tient compte.

Si le comité directeur adopte cette nouvelle tarification, la fiche de remboursement de frais va être actualisée : il faudra utiliser le modèle que Stéphanie transmettra.

Il n'y aura pas d'effet rétroactif, l'application de ce tarif entrera en vigueur à compter du 6 février 2022.

Sonia Ouldali remarque que les impôts en 2021 ont fixé le barème à 0,32 €
Elle demande si cette augmentation ne va pas engager les personnes se déplaçant à utiliser leur voiture plutôt que de privilégier les transports en commun.

On a considéré que moins de kilomètres seront effectués puisqu'on va faire plus de distanciel.

Cette revalorisation est légitime : il faut que les personnes utilisant leur véhicule soient remboursées de leurs frais. D'autre part souvent les bénévoles font appel au co-voiturage.

Privilégier le train est bien sûr recommandé lorsque cela reste facile. Quelques fois le train devient compliqué et implique des pertes importantes de temps. Il faut en tenir compte aussi.

Le tarif est le même quel que soit le véhicule : électrique ou à combustion.

Nombre de votants : 20 votants

Résultat du vote « Validation de la valorisation des indemnités kilométriques présentée par le trésorier » :

Pour : unanimité

Le tarif du remboursement des frais kilométriques sera de 0,45 € à partir du 6 février 2022.

5. Point de la présidente et information sur la gouvernance FFVL

Intervenante : Véronique Gensac

Annexe P5 – Point de la Présidente

Point de la présidente

Véronique Gensac déroule les points principaux des interventions fédérales depuis le dernier comité directeur.

La réunion sur la protection des rapaces a permis d'exprimer notre volonté de défendre notre environnement et notre attachement à la liberté de voler. Nous nous engageons à faire des efforts de communication. Nous sommes en attente des retours de nos interlocuteurs ASTER et la DREAL de Nouvelle Aquitaine, sur la définition des zones identifiables sur nos GPS et compatibles avec les caractéristiques du vol libre.

Une nouvelle possibilité de financement « ANS équipements de proximité » a suscité beaucoup d'espoirs. Toutefois les précisions obtenues par la suite limitent de façon importante les projets éligibles puisqu'ils doivent être en lien direct avec la pratique de l'activité sportive.

Cela exclut les projets liés à de l'aménagement de la voirie pour accéder aux sites, de mise en place de panneaux. Un rendez-vous avec le directeur de l'ANS sera sollicité pour évoquer les besoins des fédérations de pleine nature qui ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif pour des activités sportives traditionnelles.

La fédération a été retenue pour recevoir le label « Terre de jeux 2024 ». L'idée est de promouvoir l'activité sportive à travers les JO. Cela peut aider nos relations avec les collectivités locales qui sont nombreuses à avoir aussi ce label.

Nous communiquerons plus largement sur le sujet dès que nous recevrons le kit de communication. Ce label permettra notamment à 70 de nos licenciés de faire partie des bénévoles intervenant sur les JO.

S'est tenue la réunion annuelle avec la DIRCAM qui souhaite augmenter les zones pour les exercices militaires. Nos inquiétudes pour certaines zones ont pu être levées. Il faut toutefois rester vigilants et bien négocier au niveau régional.

Un autre point de vigilance lié au développement de l'usage des drones a été abordé au CNFAS : nous intervenons à tous les niveaux pour que les parapentistes et les deltistes puissent être repérés grâce à leur smartphone.

Un nouvel arrêté sur la déclaration des manifestations aériennes a été publié le 10 novembre 2021. Un communiqué est en préparation pour informer les organisateurs d'évènements et de compétitions. Ne seront soumis à déclaration que les grands évènements aériens qui comprendront plusieurs types d'engins en évolution et invitant au spectacle. Il est important que le message soit fait auprès de nos structures et organisateurs pour leur donner les bons arguments face à un élu local qui demanderait une déclaration des vols non nécessaire à la plupart de nos manifestations.

Le recrutement d'un nouvel attaché de presse va être lancé.

La démission de Laurence Hulot implique une réorganisation de la communication.

Il est prévu de présenter le dossier de partenariat lors d'un prochain comité directeur.

Le comité directeur doit poursuivre le travail amorcé lors du comité directeur du 20 novembre sur la fidélisation, les licences et le fonctionnement fédéral. Des relances ciblées ont été faites et pour l'instant les résultats sont bons : présentation de la courbe des licences de l'intranet montre que nous sommes en avance par rapport à la même date l'an dernier.

Sophie Maurel présente le tableau de bord.

Il est disponible dans l'intranet dans la colonne de droite. Les présidents de commission et les membres de celles-ci y ont également accès.

Il permet d'obtenir des informations générales sur les licences depuis 2018 mais également des informations par activité. Il est possible d'obtenir des informations de date à date, pour l'année.

La comptabilité sur 3 ans est également disponible – accès réservé au gestionnaire des lignes budgétaires et aux membres du comité directeur.

Sophie incite les membres du comité directeur à lui communiquer leurs difficultés, leurs besoins ou les améliorations à apporter à ce tableau de bord.

L'affichage est un peu lent du fait qu'on remonte les données sur 5 ans.

Gouvernance – communiqué du BD

Annexe P5 – Gouvernance

Lors du bureau directeur stratégique qui s'est déroulé le 22 janvier à Lyon et à la demande de la Présidente, le bureau directeur s'est positionné sur la gouvernance, objet du communiqué transmis aux membres du comité directeur.

Toutefois, Véronique Gensac tient à faire part au comité directeur de ses préoccupations personnelles, même depuis ce BD stratégique, sur :

- le travail en équipe au sein du bureau directeur,
- la disponibilité de Jean Louis Coste à la présidence de la fédération, son implication dans les dossiers.

Un débat mené par Jean-Louis Debiec s'instaure. Au préalable, il précise le sujet car tous les membres du CD ne sont pas nécessairement informés de la situation. Lors de la campagne électorale ayant conduit à l'élection de Véronique Gensac comme présidente un accord a été conclu consistant à transmettre la présidence de la FFVL à JL Coste après 1 an (lors de l'AG 2022). Chacun a pu s'exprimer, poser des questions et des réponses ont été apportées, tant par Véronique Gensac que par Jean Louis Coste.

A l'issue, il en ressort que la décision prise en bureau stratégique le 22 janvier dernier « de transmettre la responsabilité de la présidence dès la prochaine AG » est confortée par plusieurs interventions de membres du comité directeur.

Véronique Gensac prend note de cette position. Elle rappelle que son but était de « tirer une sonnette d'alarme » mais elle fera en sorte de transmettre cette présidence à l'AG dans de bonnes conditions, pour le bien de la fédération.

Lors de l'assemblée générale du 27 mars prochain, Véronique Gensac présentera donc sa démission de la présidence de la FFVL.

Le nouveau comité directeur (comptant normalement deux nouveaux membres - 2 postes étant à pourvoir l'un dans le collège associatif et l'autre dans le collège professionnel sont tous les 2 réservés aux femmes pour respecter les 25% statutaires) proposera à l'assemblée générale un candidat à la

présidence parmi les élus du CD. Jean-Louis Coste sera logiquement candidat et devra être validé ou non par ce nouveau CD.

Ce candidat sera proposé à la validation de l'AG.

En attendant cette échéance, le BD va poursuivre ses travaux et voir comment planifier les réunions thématiques dont les items ont été décidés le 22 janvier.

Véronique Gensac préparera son rapport d'activité pour le CD du 3 mars.

6. Validation des items retenus pour les dossiers ANS /PSF 2022

Intervenant : Yves Goueslain

Annexe P6 - Proposition de modifications du libellé des actions PSF 2022.

La commission en charge de gérer l'enveloppe de 270 000 € confiée par l'ANS à la FFVL, propose de faire évoluer les actions éligibles à la demande de subvention pour 2022.

Le DTN fait le tour des modifications apportées pour 2022 :

- les ligues peuvent demander des subventions pour la formation des biplaceurs (point 1.2 du document),
- le champ d'action en lien avec la gestion des risques est élargi au-delà des animateurs sécurité (point 1.3). Seront financés les actions des animateurs sécurité et les formations sur les parachutes de secours, les conférences sécurités, les formations/recyclage, embauche de personne en lien avec la sécurité, etc...,
- l'an dernier les structures pouvaient solliciter une subvention pour des actions innovantes. Cette année les actions innovantes ont été remplacées par des actions éthiques,
- le plan « France relance » a été supprimé cette année par l'ANS.

Nous sommes en attente de la lettre de cadrage de l'ANS pour communiquer vers les clubs.

Véronique Gensac indique que la composition de la commission sera à revoir : elle pense céder sa place. Elle suggère que Jean-Louis Coste s'y investisse.

Nombre de votants : 20 votants

Résultat du vote « Validation des items proposés par la commission ANS pour les demandes de subvention ANS / PSF 2022 » :

Pour : unanimité

7. Comité fédéral d'Éthique – procédure de saisine

Intervenant : Jean-Louis Coste

Annexe P7 - Projet - procédure saisine CFE

La procédure proposée par le comité fédéral d'Éthique pourra être améliorée en fonction des expériences qu'on rencontrera.

Jean-Louis Debiee demande que les recommandations du Comité d'Éthique soient adressées au bureau directeur dans un délai de 60 jours, afin qu'il n'y ait pas qu'une seule personne qui soit en charge de la décision à prendre ensuite.

Rédaction :

Dans le cas d'une demande recevable, le groupe d'analyse fera un rapport de la situation à l'ensemble du CFE.

Après analyse de la situation par l'ensemble des membres du CFE, des recommandations seront adressées au ~~Président~~ bureau directeur de la FFVL qui décidera de la suite à donner au dossier dans un délai de 60 jours.

Nombre de votants : 20 votants

Résultat du vote « Validation de la procédure de saisine du comité fédéral d'Éthique en prenant en compte la demande de modification de Jean-Louis Debiee » :

Pour : unanimité

8. Présentation du « diagnostic numérique » phase 2

Intervenant : Michel Joulot

Annexe P8 - Phase 2_Diagnostic numérique-MAJ

Cette étude a été lancée en septembre dernier. Son but premier était de pouvoir répondre à un appel à projet de l'ANS sur le sujet.

Mais les premières constatations du groupe de travail montrent la nécessité d'étendre le périmètre car les besoins en développements informatiques sont de plus en plus nombreux.

En novembre on avait fait ressortir des points négatifs :

- obsolescence et fragilité des logiciels des compétitions qui reposent sur l'action d'un bénévole,
- dispersion ou la non numérisation des outils à dispositions des licenciés,
- sous-utilisation des moyens de communication avec les pratiquants.

Si on ne fait rien les risques sont un dysfonctionnement dans la gestion des compétitions, et la démotivation des bénévoles et des licenciés.

Les axes de progrès identifiés consistent à pérenniser nos outils, les mutualiser en faisant travailler les bénévoles, continuer à innover et également collaborer avec d'autres instances en partageant nos outils de valeur.

Il faudrait rassembler au sein d'une commission (ou groupe de travail) « Transformation numérique » tous les bénévoles qui travaillent sur ces modules.

Une étude préalable est à réaliser sur les modalités de son fonctionnement.

Un certain nombre de sujets ont été listés : système d'information, gestion de la formation, gestion des compétitions, paiement en ligne.

Un dernier sujet a été évoqué concernant la communication et le recrutement d'un community manager. Un cadrage préalable est là encore nécessaire au niveau du bureau et du comité directeur pour déterminer ce qu'on attend de ce type de poste.

Un classement des projets a été envisagé en fonction de la complexité de mise en œuvre et de degré d'urgence. Sont urgents : la pérennité des applications existantes et la gestion des compétitions.

La suite :

- Poursuivre le travail commencé pour Aircore avec la CIVL,
- Etude préalable à la mise en place d'une commission ou groupe de travail « Transformation numérique »,
- En parallèle on pourrait commencer la rédaction du cahier des charges pour la mise en place de la gestion des formations que devra mettre en place Jérôme Soucany.
- Avant de valider une embauche de community manager, il faut élaborer la feuille de route de ce qu'on attend de la communication, et comment on veut s'organiser. Ce travail est à faire au niveau du bureau et du comité directeur.
- Et enfin répondre à un éventuel appel à projet de l'ANS en collaboration avec le DTN.

Georges Charlon rebondit : la création du poste de community manager est urgente. La communication est l'affaire de tous et représente beaucoup de travail.

Michel Joulot suggère qu'à la prochaine assemblée générale soit présentée l'avancée du travail. A décider au prochain Comité directeur, début mars.

Concernant l'ANS, le DTN est confiant sur la demande de subvention qui s'intègre bien dans le service aux licenciés.



9. Questions diverses

Véronique Gensac met un point en question diverse. Un document a déjà été envoyé aux membres du CD (annexe 9).

Elle relaie la demande du comité national cerf-volant pour mise en œuvre d'une solution forfaitaire d'adhésion payante au label École ou club-école.

Le cerf-volant se trouve confronté à une problématique : on compte un nombre réduit de structures cerf-volant dont 4 structures professionnelles, qui doivent délivrer des licences et des titres de participation. Force est de constater que cette obligation n'est pas tenable pour les ateliers de découverte de l'activité.

Le comité national de cerf-volant demande d'aller vers une solution plus simple, forfaitaire « d'adhésion » payante pour l'accession au label école ou club-école de cerf-volant.

Le comité national doit finaliser la charte.

Une proposition plus concrète pour un vote de principe sera proposée au prochain comité directeur.

Le contrat Maif qui garantit la couverture des titres de participation Journées découverte cerf-volant et licences Educ'en ciel est déficitaire. Georges Charlon étudiera en commission Assurances une évolution du dispositif (suppression des titres de participation ? intégration de la garantie par le contrat fédéral ? ...).

L'idée est de demander une contrepartie aux structures de cerf-volant pour obtenir le label et le matériel qui l'accompagne.

Sophie Maurel indique qu'il faut réfléchir à la solution qu'on va proposer. Les structures souhaitent mettre en place un droit d'entrée ce qui créerait un précédent à la FFVL. La demande s'intègre dans le cadre de la simplification des licences. Il faut trouver un produit répondant aux besoins des structures de cerf-volant. Le contrat Maif ne correspond pas à la demande. Il est difficile à ce stade de pouvoir être en mesure de proposer une solution pour l'assemblée générale. On pourrait proposer à l'assemblée générale une orientation qui serait validée ensuite par le comité directeur.

Il faut toutefois rester vigilants à ne pas ouvrir des brèches inappropriées qui pourraient impacter les autres activités.

Une option de titres de participation prépayés pourrait être retenue.

Il conviendra également de vérifier les règles liées à la production du certificat médical.

Jean-Louis Debiee indique également qu'il est nécessaire que le CNCV se positionne sur le sujet.

Deuxième sujet évoqué :

Assistance rapatriement – non prise en charge des garanties en cas de covid

Le contrat Europ Assistance ne prend pas en charge les risques en lien avec les maladies infectieuses dont fait partie la covid-19.

Nous avons demandé que le contrat soit revu sur ce point précis. Malgré nos relances nous n'avons pas reçu de réponse.

La commission des Assurances se propose donc d'avertir nos licenciés qui voyagent et de les engager à vérifier qu'ils bénéficient de cette garantie via leur carte bleue s'ils ont réglé leur voyage par ce moyen de paiement, ou bien en souscrivant à l'option rapatriement proposé par leur voyageur.

Jean-Louis Coste propose d'intervenir avec Georges Charlon pour avoir une réponse de la compagnie.

J Louis Debiée informe que le Championnat du monde 2022 Classe 2 organisé par la FFVL (et délégué à ADPUL) a été validé lors de l'AG du CIVL.

RÉLÉVÉ D'INFORMATIONS ET DE DÉCISIONS

	Sujet	Type	Interventions
1.	Assemblée générale : décision de sa tenue en présentiel ou en distanciel	Vote	Intervenant : Jean-Louis Coste Nombre de votants : 20 Pour le distanciel : 13 Pour le présentiel : 3 Abstentions : 4 L'assemblée générale de la FFVL se tiendra donc en distanciel le dimanche 27 mars 2022. À noter que le CND, le CNK et le CNCV ont prévu leurs assises en distanciel.
2.	Calendrier 2022 et actions à venir	Information	Intervenant : Jean-Louis Coste Le calendrier est disponible dans teams
3.	Budget prévisionnel 2022	Vote	Intervenant : Jean-Claude Bénintende Nombre de votants : 20 votants Le comité directeur valide à l'unanimité le budget prévisionnel présenté par le trésorier.
4.	Revalorisation des indemnités kilométriques	Vote	Intervenant : Jean-Claude Bénintende Nombre de votants : 20 votants Le comité directeur valide à l'unanimité la valorisation des indemnités kilométriques présentée par le trésorier : Le tarif du remboursement des frais kilométriques sera de 0,45 € à partir du 6 février 2022.
5.	Point de la présidente et information sur la gouvernance FFVL	Information	Intervenante : Véronique Gensac Gouvernance : Lors de l'assemblée générale du 27 mars prochain, Véronique Gensac démissionnera de la présidence. Le comité directeur élira en son sein un nouveau(elle) président(e) à proposer au vote de l'AG
6.	Validation des items retenus pour les dossiers ANS/PSF 2022	Vote	Intervenant Yves Goueslain Nombre de votants : 20 votants Le comité directeur valide à l'unanimité les items proposés par la commission ANS pour les demandes de subvention ANS / PSF 2022
7.	Comité fédéral d'Éthique Procédure de saisine	Vote	Intervenant Jean-Louis Coste Nombre de votants : 20 votants Le comité directeur valide à l'unanimité la procédure de saisine du comité fédéral d'Éthique.



8.	Présentation du « diagnostic numérique » Phase 2	Information	Intervenant Michel Joulot Michel Joulot propose qu'à la prochaine assemblée générale soit présentée l'avancée du travail. Décision à prendre au prochain CD.
9.	Questions diverses - Demande du cerf-volant - information sur l'assistance rapatriement	Information	<ul style="list-style-type: none"> - Le CNCV souhaite une solution plus simple/ forfaitaire « d'adhésion » payante pour l'accession au label école ou club-école de cerf-volant. - Le contrat fédéral ne garantit pas le risque lié aux maladies infectieuses. La commission des Assurances se propose d'en avertir les licenciés qui voyagent. <p>Il est prévu de relancer la compagnie sur le sujet.</p>



Fédération Française de Vol Libre
Delta • Parapente • Cerf-Volant • Kite • Boomerang

